

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-un janvier à vingt heures trois minutes, le Conseil municipal de la Commune de Dolomieu s'est réuni, salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Madame Delphine HARTMANN

Date de Convocation : Mercredi 15 janvier 2025

Etaient présents : Chrystelle SAUBIN, Luc BLANCHET, Catherine PORLAN (Adjoints), Claude MOUNIER, Angélique VIDEAU, (conseillers municipaux délégués), Jean-Michel ALLAGNAT, Jean-Paul BONNETAIN, Rémi CHAVANON, Joseph SINEYEN, Noémie FRANCHELLIN, Jean-Claude LABROSSE, Monique MARIE, Sylvie COSTA, Claude CHARVET, Thierry LACROIX, Nathalie ALBERT, Lucette BEJUIT.

Etaient absentes et ayant donné pouvoir : Aurélie CHARREL à Chrystelle SAUBIN, Séverine AMANN à Delphine HARTMANN.

Etant absente et excusée : Brigitte VILLEREZ

Secrétaire de séance : Noémie FRANCHELLIN

Les membres présents étant au nombre de 18 à l'ouverture de la séance sur un nombre de 21 Conseillers en exercice, le quorum est atteint.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024**

Jean-Claude LABROSSE demande que son intervention sur la délibération n° 2024-1012-55 portant sur l'attribution de l'appel à projets logements OAP rue du Stade-OAP rue de la Poste et cession de parcelles au profit d'Isère Habitat soit rectifiée.

Après modification, le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

➤ **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

- Liste des pilons de la médiathèque

Angélique VIDEAU précise que les pilons de la médiathèque ne sont pas systématiquement détruits mais peuvent être réutilisés pour d'autres usages.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

N°2025-01-01 Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

N°2025-01-02 DETR 2025-Demande de subvention dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de santé pluriprofessionnel

DELIBERATIONS

I. FINANCES

N°2025-01-01 Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que le quart du montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement votées au budget 2024 (hors chapitre 16 -remboursement d'emprunts) est de 230 941 € (25% de 923 764 €), calculé comme suit :

budget 2024		1 814 270,55 €
chapitre 041 opération d'ordre	-	42 199,55 €
restes à réaliser 2023	-	589 419,00 €
chapitre 16	-	258 887,68 €
total		923 764,32 €
	25%	230 941,08 €

Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 :

COMPTE	OPERATION	MONTANT
231 - « immobilisations corporelles en cours »	117 - « OAP de la Poste »,	103 000 €
231 - « immobilisations corporelles en cours »	121 - « Réhabilitation des vestiaires du gymnase »	31 500 €
TOTAL		134 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'inscrire les sommes indiquées ci-dessus en section d'investissement suivant les opérations et les comptes susmentionnés ;

- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses correspondantes ;
- de reporter ces dépenses au budget primitif 2025 ;
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Chrystelle SAUBIN explique que certains travaux d'investissement (notamment l'OAP de la Poste) pour ne pas prendre du retard dans l'exécution du chantier, doivent être entrepris sans attendre la date limite de vote du budget fixée au 15 avril 2025.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la commune à engager et payer des dépenses d'investissement par anticipation dans la limite des crédits autorisés. Ces dépenses seront incluses dans le budget 2025.

Jean-Paul BONNETAIN relève la transmission tardive du projet de délibération aux Conseillers. Il préconise d'envoyer les documents nécessaires à l'analyse des délibérations dans un délai raisonnable, même si la commune n'est pas soumise actuellement à l'obligation du délai de 5 jours francs, pour l'envoi de la convocation et de la note de synthèse.

Il demande si le bilan comptable de l'OAP de la Poste et des travaux du gymnase a déjà été approuvé.

Madame le Maire précise que les travaux de viabilisation de terrains sur l'OAP de la Poste ont été inscrits au budget primitif 2024. Le compte administratif 2024 n'a pas été encore établi.

Luc BLANCHET ajoute que les travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase étaient inscrits également en 2024.

N°2025-01-02 DETR 2025-Demande de subvention dans le cadre des travaux de construction d'un pôle de santé pluriprofessionnel

Madame le Maire informe l'Assemblée du lancement des travaux de construction d'un pôle de santé pluriprofessionnel prévus fin du 3^{ème} trimestre - début du 4^{ème} trimestre 2025.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, dont le coût, en phase APS (avant-projet sommaire), est estimé à 1 107 000,00 € H.T., il est proposé à l'Assemblée de déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat (dans le cadre de la DETR 2025 et au titre de l'axe n° 6 « maintien des services en milieu rural »).

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant H.T.	Nature des recettes	Taux	Montant
Terrassements - VRD - Espaces verts	159 000,00 €	Subvention de l'Etat (DETR 2025)	27 %	300 000,00 €
Gros oeuvre	205 000,00 €			
Charpente - Ossature bois	42 000,00 €			
Etanchéité - Bardage	135 000,00 €			
Menuiseries extérieures aluminium	166 000,00 €			
Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds	74 000,00 €			
Menuiseries intérieures bois	44 000,00 €			
Carrelage - Faïences - Sols souples	49 000,00 €			
Electricité	82 000,00 €			
Plomberie - Sanitaires - Chauffage - VMC	138 000,00 €			
Façades	13 000,00 €	<u>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</u>	27 %	300 000,00 €
		Autofinancement de la commune	73 %	807 000,00 €
TOTAL	1 107 000,00 €	TOTAL	100 %	1 107 000,00 €

Il est enfin précisé à l'Assemblée qu'un travail est en cours avec le Département de l'Isère et l'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le sens de la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) multisite. Cela implique que d'autres demandes de subvention en lien avec ces entités feront l'objet d'une nouvelle délibération à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 (au titre de l'axe n° 6 « maintien des services en milieu rural ») ainsi que de tout autre financeur éventuel dans le cadre des prestations ci-dessus mentionnées.
- **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTIONS (par ordre alphabétique) : 5 Jean-Michel ALLAGNAT Nathalie ALBERT Jean-Paul BONNETAIN Monique MARIE Joseph SINEYEN
------------------	-------------------	---

Madame le Maire expose que les services préfectoraux imposent aux collectivités une date butoir au 31/01/2025 pour pouvoir déposer un dossier de subvention DETR 2025. Bien que le projet de construction d'un pôle santé pluriprofessionnel ne soit pas encore finalisé, il est pertinent de déposer un dossier établi sur l'hypothèse d'une surface à construire de 500 m² avec une réserve foncière.

Jean-Paul BONNETAIN signale d'une part, que l'avant-projet définitif n'a pas été adopté. Dans ces conditions, il est difficile d'en approuver le plan de financement.

D'autre part, il regrette la précipitation des communes, voire leur « concurrence » entre elles, dans leurs actions pour rechercher des médecins et déplore le manque de solidarité pour créer une maison médicale en commun.

Madame le Maire dit qu'en effet, l'APD n'a pas été encore voté. Néanmoins, elle souligne l'intérêt pour une commune de ne pas fermer des opportunités pour les professionnels de santé.

Jean-Paul BONNETAIN demande des précisions sur l'affectation du don de 1 000 000 euros.

Madame le Maire explique que le don a été en partie utilisé, que l'autre est consacrée à l'autofinancement en investissement pour ce projet.

Chrystelle SAUBIN ajoute que la somme de 600 000 euros a été placée sur un compte à terme.

Madame le Maire annonce que l'APD sera finalisé fin février 2025.

INFORMATIONS

Commission des finances, vie associative, économique

Chrystelle SAUBIN fait le point sur les dossiers suivants :

- *Rencontre avec Luc BLANCHET, Thierry LACROIX, les représentants du Tennis et du Basket sur le planning des travaux des vestiaires du gymnase.*
- *Rencontre avec le repreneur de la pizzeria de Dolomieu et réflexion en cours pour l'ouverture du commerce le dimanche soir.*
- *Restaurant de la Matinière : projet de rénovation d'une partie du bâtiment avec l'accompagnement financier de la Région et de la CCVD.*
- *Présentation du pacte financier à la CCVD le 23 janvier 2025.*
- *Subvention communale pour l'achat d'un nouveau décor de théâtre : le Foyer des Jeunes de Dolomieu adresse ses remerciements au Conseil municipal pour l'attribution de cette subvention et invite le Conseil à la présentation du nouveau décor, lors des représentations théâtrales programmées les 29 mars, 4 et 5 avril 2025.*
- *Travaux d'élaboration du budget primitif 2025 en cours par la commission des finances.*

Jean-Paul BONNETAIN note que les clubs de foot et de tennis installeront une buvette au complexe sportif. Il demande si une autorisation de vente d'alcool sera délivrée à proximité des installations sportives.

Madame le Maire répond que la municipalité travaille sur un règlement intérieur (en partenariat avec la ville de la Tour du Pin) pour encadrer les autorisations de débit de boissons. Elle souhaite également proposer aux associations un accompagnement SAM (Service d'Addictologie Mutualiste des Alpes) lors de leurs manifestations.

Monique MARIE informe que des élèves de classe de 4^{ème}, domiciliés sur Dolomieu, partent en voyage à Londres avec leur collègue et ont demandé une aide financière à la mairie. Ils n'ont pas obtenu de réponse pour le moment.

Madame le Maire répond que la demande doit être adressée aux délégués du département dans leur canton. Elle se charge d'étudier le dossier.

Commission travaux

Luc BLANCHET fait le point sur les dossiers suivants :

- *OAP de la Poste : la société ISERE HABITAT a confirmé que des particuliers dont le revenu dépasserait le plafond de ressources autorisé auront tout de même la possibilité d'acheter des appartements. Le prix sera cependant différent en raison du taux de TVA qui passera de 5 à 20 %.*
- *Demande de mise en sécurité du petit parking du bureau de tabac avec le marquage d'une place PMR au sol et la pose d'un panneau sens interdit.*
- *Thierry LACROIX annonce que 3 entreprises ont été retenues pour les travaux des vestiaires du gymnase. Le coût du projet est de 50 000 euros.*

Joseph SINEYEN note qu'il y a des fuites sur la toiture du gymnase.

Madame le Maire répond que des études ont été lancées mais qu'elles n'ont pas suffisamment avancé pour arrêter un programme de travaux.

Commission médiathèque, culture

Angélique VIDEAU fait un point sur les dossiers en cours :

- *Annonce d'une nouvelle brochure à la médiathèque,*
- *Installation d'un « arbre du bien vivre ensemble » à la médiathèque,*
- *Atelier sur le printemps en mars 2025,*
- *Atelier créatif « à la manière de Picasso »,*
- *Cinéma en plein air le 6 septembre 2025,*
- *Lancement du concours photos sur le thème « les animaux dans tous leurs états »,*
- *Travail en cours à la CCVD sur le passeport culturel,*
- *Réseaux de médiathèques : la médiathèque de Dolomieu compte 270 adhérents soit 89 adhérents en plus en 2024 (augmentation de la fréquentation des visites en 2024 également : 3000 visites au lieu de 2200 en 2023)*

Commission environnement, handicap, communication

Cathy PORLAN fait le point sur l'aménagement du bois du Marc et la coupe de peupliers à compter du 22 janvier 2025 par l'ONF.

La collecte de sapins et le broyage par les services techniques a bien fonctionné auprès de la population.

Autres informations

- *Madame le Maire annonce que les inscriptions scolaires ont commencé.*
- *Réunion du CCAS : Vendredi 7 février 2025*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

A Dolomieu, le 17 février 2025.

La Secrétaire de séance,
Noémie FRANCHELLIN

Le Maire,
Delphine HARTMANN



Delphine Hartmann

